



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis DEP n° 2018 - 14		
Avis direct (expert délégué)	Objet : dépose de 22 nids d'Hirondelle de fenêtre (<i>Delichon urbicum</i>) présents sur les façades d'immeubles locatifs de la commune de Ligny-en-Barrois (55) – OPH Meuse	Vote : favorable avec recommandation
Date : 04/02/2018		

Contexte

La demande concerne la dépose de 22 nids d'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*) présents sur les façades d'immeubles locatifs de la commune de Ligny-en-Barrois (55).

L'OPH Meuse, en effet, souhaite réaliser des travaux d'isolation de façades et de remplacement de fenêtres sur 3 immeubles locatifs. Une visite sur site mi-janvier 2018 avec la LPO, a constaté la présence de nids d'Hirondelle de fenêtre sur les façades de 2 immeubles, soit 22 nids en tout.

La dépose des nids est nécessaire pour la réalisation des travaux.

Deux visites préventives avec la LPO seront effectuées au printemps-été 2018 : visite fin mai pour identifier les nids occupés, et visite fin août pour évaluer l'avancement de la nidification, la fin de la nidification dépendant des conditions climatiques

Pour les façades avec nids, la pose des échafaudages est prévue à compter de fin août 2018. La dépose des nids et la réalisation des travaux sont prévues après la fin de la nidification, soit à compter du 15 septembre 2018.

La mesure compensatoire, à savoir la mise en place de nids artificiels avec un ratio de 2 nids artificiels pour 1 nid déposé, sera mise en œuvre après le 15 septembre 2018 et en tout état de cause avant fin mars 2019. Le suivi de la mesure compensatoire sera réalisé pendant 2 ans à raison de 2 passages par an.

L'OPH Meuse est conseillée et assistée par la LPO pour l'ensemble des visites sur site.

Question au CSRPN

Le projet de dépose des nids d'Hirondelle a-t-il un impact sur la population de l'espèce ?

Supports de réflexion

- Cerfa n° 13 614*01 en date du 26 janvier 2018
- dossier de demande de dérogation en date du 26 janvier 2018

Analyse du CSRPN

Expert délégué : Bruno FAUVEL

Les engagements du demandeur sont clairs et n'apportent pas de commentaires. Ce dossier est un

bon exemple de la cohérence souhaitée par le CSRPN pour ces opérations de destruction de nids d'Hirondelle de fenêtre dans le cadre de rénovation de bâtiments. Le CSRPN souhaite être destinataire des comptes-rendus de visite et d'exécution prévus dans le dossier. Une recommandation sera émise sur ce point.

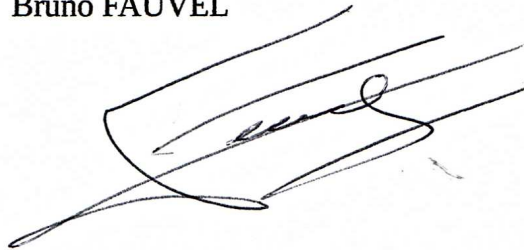
Avis du CSRPN

Avis favorable, assorti de la recommandation ci-dessous.

Recommandations

Les comptes-rendus de suivis de cette opération seront transmis au CSRPN.

L'expert-délégué du CSRPN
vice-président de la commission Espèces Protégées
Bruno FAUVEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bruno Fauvel', is written over a light grey rectangular background.